****

**COMPTE RENDU DES CAP DU 28 JUIN 2018**

**RECOURS sur le Compte Rendu de l'Entretien Professionnel (CREP) 2018, activité 2017**

**CAP n°3 ( catégorie C )**

Les syndicats ont déploré une nouvelle fois **LA FIN DES BONIFICATIONS pour les agents de catégories C, B ET A**.

Il a été souligné aussi les difficultés administratives rencontrées par les agents pour arriver en commission de recours en notation, en rappelant qu'il n'y avait eu aucun recours en notation en 2016 et seulement 2 recours en notation pour l'année 2017 et 2018 **malgré un contexte de travail de plus en plus difficile dans notre administration.**

Ilfaut souligner que le 1er dossier étudié et défendu de l'agent lors de cette commission a eu gain de cause en obtenant une modification littérale de sa notation.

Malheureusement pour le 2ème dossier malgré une défense de l'ensemble des syndicats et l'appui de témoignages de ses collègues appuyant son recours, la direction n'a rien voulu savoir et a rejeté la demande de modifier le dossier.

**CAP n°2 (catégorie B)**

2 contrôleurs d'un même service avaient déposé un recours de compte rendu de l'entretien Professionnel (CREP)  il semblerait qu'il y ait un malaise dans le service concerné entre le chef de service et une partie du personnel.

Le chef de service a mentionné le fait que l'activité professionnelle de l'agent en 2018 devrait retrouver son niveau car son activité de formateur auprès des collègues de la DGFIP nuisait à son investissement professionnel dans le service. Nous trouvons cet argument injuste. Cette personne est reconnue par la direction comme un bon formateur, mais son notateur le sanctionne dans son évaluation.

L'administration n'a pas voulu accéder aux requêtes à notre avis légitimes des 2 agents. c'est dommage.

Nous nous sommes rendu compte que l'absence de note chiffrée était préjudiciable à la clarté des débats. Les commentaires quelquefois subtils des notateurs ont une importance primordiale.

**CAP n°1 (catégorie A)**

1 seul dossier présenté à cette instance.

Les débats se sont déroulés pendant presque 3h pour pratiquement rien.

En effet, seule 1 phrase a été modifiée à la marge.

Enfin, la Direction de l'Aude a averti que le médecin de prévention serait remplacé au début de l'année 2019, sachant que le docteur ARZENS vient de partir à la retraite

**LES REPRESENTANTS FORCE OUVRIERE EN CAP :**

**Carole BRUGIDOU-SIGE, Karine BLONDEAU, Alexandre MARTINEU, Bernard LOUBET, Arnaud WINDENBERGER, et Rémi TOMBACCO**